

DÉPARTEMENT DE L'YONNE



Arrêté n°206/2024
Portant fermeture de la piscine intercommunale Luc
Berton

ARRETE DU PRESIDENT

Le Président de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise,

VU les articles L.2144-3, L.2211-1, L.2212-1 et suivantes du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT la nécessité de fermer les installations sportives de la Communauté de Communes de l'Agglomération Migennaise pendant les vacances de fin d'année.

ARRÊTE

Article 1er. La piscine Intercommunale Luc Berton, située 24 avenue de l'Europe, 89400 Migennes, sera fermée à compter du 21 décembre 2024 au soir jusqu'au 05 janvier 2025 inclus.

Article 2 - Ampliation de cet arrêté est transmise à tous les utilisateurs habituels de ces installations.

Fait à Migennes, le 18 décembre 2024

Le Président,

François BOUCHER

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 089-248900383-20241218-ARR206_2024-AR

